



## MANDAT DE GESTION

Entre le mandant (client) :

---

---

---

---

Et le courtier :

Zenith Partner (*SN Services Sàrl*)  
Route de Praz-Riond 20  
1847 Rennaz

1. Le mandant donne mandat au courtier et à ses partenaires de gérer pour lui son portefeuille d'assurances.
2. Le courtier fournit les prestations suivantes :
  - Il conseille le mandant sur la gestion de ses polices d'assurances.
  - Négocie les meilleurs contrats d'assurance en fonction des besoins déterminés du mandant.
  - Le mandant donne procuration totale au courtier d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la modification, annulation ou conclusion de polices d'assurances, ceci après l'en avoir informé personnellement et obtenu son accord.
3. Le courtier pourra obtenir en son nom tout document, copie ou information au sujet du portefeuille d'assurance du mandant. Il décline toute responsabilité envers les informations qui ne lui ont pas été transmises.
4. Le mandant décide lui-même d'accepter ou non le règlement proposé par l'assureur en cas de sinistre et garde toute liberté dans le choix des assureurs et des contrats d'assurance. Il n'est jamais obligé de conclure les contrats qui ont été négociés et qui lui sont proposés par **SN Services Sàrl**.
5. Le mandant gère seul le paiement de ses primes, il s'engage à effectuer les versements prévus dans les délais convenus et il s'engage notamment à informer **SN Services Sàrl** de tout élément pouvant influencer les conditions offertes par les assureurs.
6. Le présent mandat :
  - Entre en vigueur au jour de sa signature par les parties.
  - Est conclu pour une durée indéterminée et remplace tout mandat antérieur.
  - Est résiliable en tout temps, par écrit, par chacune des parties. La résiliation doit obligatoirement intervenir pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de trois mois. Dans ce cas, les rapports contractuels avec les assureurs subsistent jusqu'à la résiliation de chaque police par le mandant.
7. Pour les services mentionnés, ci-dessus, le courtier est rémunéré par la direction des compagnies d'assurances ou des établissements bancaires et ne facturera aucun honoraire au mandant. Toutefois, d'autres formes d'indemnités peuvent être convenues par les parties contractantes. En cas d'accord formel ou tacite, le mandataire peut offrir de prestations de services supplémentaires, dont les honoraires seront préalablement fixés.
8. Si les points 5 et 6 ne sont pas respectés, le mandant assumera les frais de dossiers non amortis, selon l'Art. 404 du CO.
9. Font partie intégrante du présent mandat, les informations selon l'Art. 45 LSA se trouvant en annexe de celui-ci.

Date : \_\_\_\_\_

Le mandant (client) : \_\_\_\_\_

Le courtier : \_\_\_\_\_



*Zenith Partner (SN Services Sàrl)*

**Informations à la clientèle, selon Art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances – LSA 45**

**Déclaration générale :**

Conformément aux dispositions de l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA 45), l'enseigne commerciale **Zenith Partner** agit pour **SN Services Sàrl**, et déclarons que cette dernière :

- est une société de courtage en assurances indépendante, inscrite sous le No **F01497738** dans le registre des intermédiaires de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA consultable sous : [www.finma.ch/fr/surveillance/versicherungsvermittler/registersuche](http://www.finma.ch/fr/surveillance/versicherungsvermittler/registersuche).
- est non liée au sens de l'art. 40 LSA.
- collabore, de manière neutre, avec des compagnies dans tous les domaines d'assurance, selon les besoins de ses clients.
- est reconnue par l'ensemble des compagnies d'assurance autorisées en Suisse, notamment :

<a href="#">Allianz</a>	<a href="#">Bâloise</a>	<a href="#">Fortuna</a>	<a href="#">La Mobilière</a>	<a href="#">Protakta</a>	<a href="#">TSM</a>
<a href="#">Animalia</a>	<a href="#">CAP</a>	<a href="#">Generali</a>	<a href="#">Retraites Populaires</a>	<a href="#">Sanitas</a>	<a href="#">Vaudoise</a>
<a href="#">Axa ARAG</a>	<a href="#">Concordia</a>	<a href="#">Groupe Mutuel</a>	<a href="#">Multi Crédit</a>	<a href="#">Simpego</a>	<a href="#">Visana</a>
<a href="#">Axa</a>	<a href="#">CSS</a>	<a href="#">Helsana</a>	<a href="#">Orion</a>	<a href="#">Supra</a>	<a href="#">Zurich</a>
<a href="#">Auto Mate</a>	<a href="#">Epona</a>	<a href="#">Helvetia</a>	<a href="#">Pax</a>	<a href="#">Swica</a>	
<a href="#">Assura</a>	<a href="#">First Caution</a>	<a href="#">Império</a>	<a href="#">Profelia</a>	<a href="#">SwissLife</a>	

**Déclaration d'indépendance par rapport aux entreprises d'assurances : art 41 LSA :**

**SN Services Sàrl :**

- est indépendante de toute compagnie d'assurance, les couvertures proposées proviennent de plusieurs compagnies.
- n'a aucune obligation de production vis à-vis de ses partenaires.

**Responsabilité :**

**SN Services Sàrl** répond des négligences, des fautes ou des conseils erronés en relation avec l'activité d'intermédiaire d'assurance, selon la législation suisse. Ces risques sont couverts par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie Axa.

**Traitement des données personnelles :**

**SN Services Sàrl** respecte la législation en vigueur (LPD) et n'utilise les données de ses clients que pour en assurer le suivi. Elles sont conservées de façon électronique et physique (documents papier) aussi longtemps que nécessaire pour le traitement des affaires ou prescrit légalement.

En délivrant le mandat de gestion et en le signant, vous confirmez avoir reçu, lu et pris connaissance des informations qui précèdent et avoir pu poser les questions y relatives.

\*D'autres formes d'indemnités peuvent être convenues par les parties contractantes. En cas d'accord formel ou tacite, le mandataire peut offrir des prestations de services supplémentaires dont les honoraires seront fixés au préalable.



## Transfert des contrats de compagnie

	Voiture	RC & Ménage	Garantie de loyer	Protection juridique	Bâtiment	Voyage	Assurance Vie (3a & 3b)	<i>Autres</i>
<b>Allianz</b>								
<b>Axa</b>								
<b>Bâloise</b>								
<b>CAP</b>								
<b>Fortuna</b>								
<b>Generali</b>								
<b>Helvetia</b>								
<b>La Mobilière</b>								
<b>Orion</b>								
<b>Protekta</b>								
<b>Simpego</b>								
<b>Vaudoise</b>								
<b>WeFox</b>								
<b>Zurich</b>								
<i>Autres</i>								